

1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 04/11/2021 est validé à l'unanimité.

2/ Community manager :

Monsieur le Maire a rappelé que le site internet n'est pas encore opérationnel. Il a énuméré les difficultés rencontrées et a souligné l'obligation en juillet prochain de publier les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site.

Il présente Monsieur Emmanuel BOUIN, Auto-entrepreneur dans le domaine de la communication qui propose les prestations suivantes :

- Publications régulières sur Facebook en fonction de l'activité de la commune (minimum 4 par semaine)
- Réalisation de 2 vidéos par mois sur un événement ou une équipe de la commune
- Création d'une banque d'images de la commune en léguant les droits d'auteur (minimum 200 photos)
- Mise à jour du site de la commune à la demande (comptes rendus des conseils municipaux, informations officielles, permanence des élus...)
- Une intervention sur le site et les réseaux sociaux en cas de situation de crise (inondation, événement extraordinaire dans la commune) à la demande de la commune.
- Un point sera fait toutes les semaines entre le prestataire et la commune.

Le coût de la prestation s'élève à 250 € par mois avec engagement d'une année.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 1 voix contre, valide la proposition de service faite par Monsieur Emmanuel BOUIN.

3/ Vote du conseil pour le CTG CAPSO :

Madame Laurence JOLY explique au Conseil la finalité de la convention territoriale globale qui va être passée entre la CAPSO et la CAF et dont l'avis du Conseil est sollicité :

La Convention Territoriale Globale qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse, est le nouveau socle des relations contractuelles entre la CAF et la CAPSO. Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. Elle se structure autour des orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance : Soutenir l'offre d'accueil collectif du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et soutenir l'accueil individuel ; (RPE, LAEP...)
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire ; (PRE, Accueil de loisirs...)
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire ;
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire ; (lutte contre le logement non décent...)
- Accès aux droits et aux soins : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours (maison France service, aide à l'accès au numérique....).

Les communes, par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la convention.

La CAF restera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable à la Convention Territoriale Globale et à ses objectifs.

4/ Convention Muncq-Nieurlet pour éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le programme de rénovation de l'éclairage public réalisé en 2021, 24 lampadaires à leds ont été installés rue de Bayenghem dans le cadre des économies d'énergie. Le coût des travaux pour cette rue s'est élevé à 11 516. 54 € ttc. La commune a été subventionnée à 80 % (7 677 € 70). Le reste à charge est de 3838 € 84.

Monsieur le Maire rappelle que la rue de Bayenghem est mitoyenne avec la Commune de Muncq-Nieurlet et que depuis 1995 (convention réactualisée en 2013) les frais d'installations et d'électricité de l'éclairage public sont partagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres décide de demander une participation à l'installation de l'éclairage public rue de Bayenghem à la Commune de Muncq-Nieurlet d'un montant de 1919 € 42 (correspondant à la moitié du reste à charge).

5/ Rentrée scolaire septembre 2022 : Prise en charge des TPS (enfant à partir de 2 ans)

Madame Ingrid BRIENNE fait état des prévisions des rentrées en septembre 2022 (17 enfants de trois ans en septembre et 5 qui seront scolarisés en cours d'année). Il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée.

Il y a 19 enfants de 2 ans. Les enfants de deux ans ne sont pas comptabilisés officiellement dans les statistiques de l'Education Nationale, statistiques utilisés pour l'ouverture ou la fermeture d'une classe mais comptabilisés officieusement selon les propos de M. CRETON.

Pour ne pas surcharger la classe de petite section,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de ne pas scolariser les enfants de 2 ans à la rentrée prochaine.

6/ Assurance - risques statutaires des agents relevant de la CNRACL :

Le Contrat assurance -risques statutaires des agents relevant de la CNRACL étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide son renouvellement au taux de 7,30 % de la masse salariale concernée, soit environ 6291 € pour 2022.

7/ Modification BP 2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide, en raison de l'insuffisance de crédit au cpte 7391171 et à la demande de la Trésorerie, de modifier le BP 2021 ainsi qu'il suit :

Section fonctionnement dépenses :

Article 615231 – Entretien et réparations voiries : - 51 €

Article 7391171 – Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs : + 51 €.

8/ Médecine du travail :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres valide le renouvellement de l'adhésion au service de Médecine préventive proposé par le Centre de Gestion pour une durée de trois ans. Le coût par an et par agent est de 110 €.

Informations et questions diverses :

A/ Médaille de la ville :

Présentation par Monsieur le Maire de la Médaille de la ville. Il aurait souhaité faire des remises à la cérémonie des voeux mais précise que vu le contexte, elle n'aura pas lieu.

La Médaille serait décernée pour acte remarquable et la médaille sur socle aux personnalités et aux honorariats.

Il donne ensuite la liste des personnes qui seraient susceptibles de la recevoir et demande au Conseil de réfléchir et d'émettre des propositions.

B/ Création MAM :

Madame Laurence JOLY fait état de l'avancement du projet de MAM. Elle précise qu'une étude de besoin est en cours de réalisation. Elle précise que les responsables du projet ont contacté toutes les assistantes maternelles de la commune pour leur proposer un poste dans cette structure mais qu'aucune n'était intéressée. 4 assistants maternelles y travailleraient et pourraient y accueillir 16 enfants. Une réunion avec les porteurs du projet MAM, les représentantes de la CAF, de la PMI, du RPE a déjà eu lieu. Le local de l'actuel RAM a reçu un avis favorable de la CAF avec quelques aménagements. Ce local était loué à la CCRAVH 3000 €/an, il y a quelques années. Il pourrait être loué 10 000€/an. Ce projet est attractif pour la commune.

C/ Changement de fournisseur d'eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPSO envisage de supprimer la régie d'eau qui est rentable actuellement mais non viable à long terme. Deux solutions ont été évoquées : soit rejoindre un autre syndicat ou passer en DSP. Il a été décidé de rejoindre le SIDEALF (Lumbres). Si cette proposition est acceptée, il y aura mutualisation des deux régies. Prix de l'eau : 1,92 € le m3.

D/ Hausse des tarifs des repas à la cantine :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les tarifs des repas facturés par la Sté DUPONT vont encore augmentés et rappelle que :

-le 26/04/2021, par courrier, la Sté du DUPONT l'informait que suite au COVID, les tarifs des repas augmenteraient de 0 € 16 ;

-en septembre 2021, une nouvelle augmentation était annoncée ayant pour cause l'augmentation du coût de la vie ;

-en janvier 2022, une nouvelle augmentation est prévue et s'explique par la mise en place de la loi Egalim.

L'augmentation totale des tarifs des repas de la Sté Dupont est de 0 € 50. Elle est égale à l'augmentation des tarifs des repas facturés aux parents et votée par le Conseil en septembre 2021.

E/ Schéma Communal de Défense Incendie :

Monsieur Maxence BERTIN informe le Conseil Municipal de l'obligation des communes d'établir par Arrêté du Maire un Schéma Communal de Défense Incendie. Les subventions pour l'amélioration de la défense incendie ne sont attribuées qu'à la condition de l'existence de ce Schéma. Il a pour but de répertorier l'existant et de définir d'éventuelles zones d'ombres.

Après avoir réalisé le schéma pour notre commune en collaboration avec les services eaux de la Capso, il apparaît qu'il faudra dans les cinq ans, revoir la défense incendie : rue des moines, impasse des chanoines, rue de la panne, impasse des Libis et rue de Bayenghem.

F/ Don de masques chirurgicaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il reste des masques chirurgicaux et il propose de les offrir aux enseignants. Proposition validée à l'unanimité.

G/ Moyens et matériel pédagogiques :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les dépenses liées aux moyens et matériel pédagogiques (tableurs, logiciels, etc....) fassent partie intégrante du budget alloué aux écoles par enfant et par an.

H/ Piscine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du contexte actuel, l'activité piscine est suspendue.

Levée de séance : 21 h 45.

La Secrétaire de séance,
Sabine DUCROCQ.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.